**6880**

**Projet de loi**

**portant fusion des communes de Hobscheid et de Septfontaines**

Le projet de loi a pour objet la fusion des communes de Hobscheid et de Septfontaines en une nouvelle commune dénommée „Habscht“. Persuadés de la nécessité de procéder à la fusion de leurs communes afin de constituer une entité locale dotée des ressources humaines et financières indispensables pour faire face au développement futur des missions communales, les conseils communaux des communes de Hobscheid et de Septfontaines ont entamé au cours de l’année 2012 des discussions concrètes en vue d’une éventuelle fusion. La fusion des communes devra permettre la création d’un service public de proximité amélioré par la création d’infrastructures communales de qualité et par la mise en place d’un service administratif performant.

Les communes de Hobscheid et de Septfontaines collaborent déjà au niveau de certains syndicats de communes. Par des délibérations concordantes du 13 septembre 2013, les conseils communaux des communes de Hobscheid et de Septfontaines ont déclaré leur intention de fusionner. Suite aux différentes étapes de la procédure, le référendum sur la fusion a eu lieu dans la commune de Septfontaines simultanément avec les élections au Parlement européen le 25 mai 2014, tandis que les électeurs de la commune de Hobscheid ont été consultés par référendum le 9 novembre 2014. Le résultat des deux référendums ayant été positif, les conseils communaux des communes de Hobscheid et de Septfontaines se sont prononcés à titre définitif en faveur de la fusion des deux collectivités locales à partir du 1er janvier 2018 par des délibérations concordantes en date du 19 décembre 2014.

L’aide financière de l’État s’élèvera à 8 307 500 euros. Elle contribuera au financement des projets énumérés à l’article 6, paragraphe 2 du projet de loi, à savoir :

- l’extension de l’École fondamentale située à Septfontaines ;

- le réaménagement de la traversée de Hobscheid (CR 106) ;

- la mise en place à Eischen d’une structure pour personnes âgées de type « logement encadré ».